



SOCIETE CIVILE GUINEENNE

Cellule Balai Citoyen (CBC)-Guinée

Siège social : Guinée-Conakry/Coleah-Lansebougni

E-mail : cellulebalaicitoyen@gmail.com *Tel* : (+224) 628 64 58 80/669 47 16 54

COMMUNIQUE DE PRESSE 015/SA/2019

La Cellule Balai Citoyen exprime son soutien au journaliste Lansana Camara, directeur de publication auprès de « Conakrylive.info », placé sous mandat de dépôt ce mardi 26 mars suite à une plainte du Ministre des Affaires Etrangères et des Guinéens de l'Etrangers.

Le directeur de publication du média en ligne « Conakrylive.info », Monsieur Lansana Camara, a fait l'objet d'un mandat de dépôt le mardi 26 mars pour diffamation.

Il est reproché à Monsieur Camara de s'être rendu coupable de diffamation vis-à-vis du chef de département des Affaires Etrangères, Monsieur Mamady Touré, dans l'un de ses articles publiés sur son site d'informations.

Monsieur Camara a donc été convoqué à la Direction centrale de la Police Judiciaire (DPJ) pour « diffamation par voie de presse ». Après avoir longtemps été auditionné, le journaliste a été présenté à un juge qui l'a placé sous mandat de dépôt. Monsieur Camara est actuellement détenu à la maison centrale de Coronthie.

La Cellule Balai Citoyen condamne cette arrestation sans fondement et dénonce une violation de la loi organique L2010/002/CNTG du 23 juin 2010 portant sur la liberté de la presse. Le respect de la liberté de la presse fait partie des éléments fondamentaux qui participent à l'équilibre d'une société démocratique. Cette affaire particulière nous rappelle à quel point le respect de la presse en Guinée est bafoué de manière régulière. Intimidation, exhortation de censure, achat de silence, mise à l'arrêt, disparition,... L'indépendance des journalistes, dont la fonction est essentielle, est aujourd'hui dangereusement mise à mal.

La Cellule Balai Citoyen tient à faire part de son soutien à Monsieur Camara et exige que toute la lumière soit faite sur cette affaire.

Par la même, nous nous permettons d'appeler la Haute Autorité de la Communication (HAC) à prendre ses responsabilités et interpeller les autorités concernées pour assurer aux professionnels de l'information de pouvoir travailler dans les conditions qui leurs sont dues. La Haute Autorité de la Communication doit être un rempart institutionnel garant du respect de la liberté de la presse. Il en est de notre intérêt à tous.

Conakry, le 27 mars 2019

Secrétariat Administratif

Salia Camara